

**TOUS LES JEUNES FRANÇAIS, GARÇONS ET FILLES,  
DOIVENT SE FAIRE RECENSER A LA MAIRIE DE LEUR  
DOMICILE ENTRE 16 ANS ET 16 ANS ET 3 MOIS.**

**JDC**  
**JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français,  
filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation  
à la journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,  
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,  
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

Ministère des Armées  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL  
ET DE LA JEUNESSE

Ministère des Armées  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL  
ET DE LA JEUNESSE



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



La mairie te remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement.

En effet, cette attestation te sera réclamée si tu veux t'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront ton inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



## Quand les jeunes peuvent-ils créer leur compte sur majdc.fr ?

Une fois recensé, tu peux demander la création d'un compte utilisateur sur le site majdc.fr.

Toutefois, tu ne pourras le faire qu'après la fin des opérations de recensement trimestrielles et après avoir été enregistré par les services du CSN **environ 4 mois après le recensement.**

Sur le site majdc.fr, tu trouveras des informations pour faciliter les liens avec le service national et, surtout, la réalisation de la JDC. Tu pourras ainsi modifier la date de ta JDC, télécharger un plan t'indiquant le lieu de ta JDC, télécharger ta convocation ou une attestation de participation, voire même demander une exemption.

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>



Base de défense de Lille / Caserne Vandamme

Centre du Service National de Lille :

CS 50125 – 59001 LILLE Cedex

Tél : 03 59 00 43 00

Contact JDC : [csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

POUR EN SAVOIR + : <https://www.defense.gouv.fr/jdc>